

LE PASS AVENIR CITOYEN

Le Pass Avenir Citoyen est une aide financière de 300 €, sans aucune condition de ressources, allouée par le Conseil départemental de l'Oise pour tous les jeunes Oisiens âgés de 18 à 21 ans révolus.

Une aide concrète pour bien démarrer dans la vie !

LE PASS AVENIR CITOYEN C'EST QUOI ?



Le **Pass Avenir Citoyen** est une **aide forfaitaire de 300 €** octroyée aux **jeunes âgés de 18 à 21 ans révolus** souhaitant acquérir des équipements nécessaires, y compris ordinateur portable et accessoires, à la poursuite de leurs études **en contrepartie d'une action citoyenne de 35h**. Le Pass Avenir Citoyen s'inscrit dans la mise en œuvre par le Conseil départemental d'un système caractérisé par la **réciprocité** mais aussi une volonté de **renforcer l'engagement citoyen et solidaire ainsi que le lien social**.

Le coût des études ne doit pas être un obstacle à la réussite des étudiants et des apprentis. La possibilité de suivre ses études dans les meilleures conditions possibles constitue, aujourd'hui, un **atout incontestable pour l'emploi et la formation**. C'est pourquoi le Département aide les jeunes à acquérir des **équipements nécessaires, y compris ordinateur portable et accessoires, à la poursuite de leurs études**.

C'EST LE MOMENT DE T'INSCRIRE !



POUR LES JEUNES
DE 18 À 21 ANS

MON DROIT ♥

300 €

D'AIDE POUR FINANCER DES
ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES
À LA POURSUITE DE MES
ÉTUDES.

MON DEVOIR ♡

35 H

DE MON TEMPS DÉDIÉ
AU SERVICE D'UNE COLLECTIVITÉ
OU D'UNE ASSOCIATION*



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Pour en bénéficier, vous devez :

- être âgé de 18 à 21 ans révolus à la date de dépôt du dossier de candidature,
- être domicilié dans l'Oise (hors résidence scolaire et universitaire) ou avoir un foyer fiscal parental situé dans l'Oise,
- être diplômé au niveau 3 ou 4 du ministère de l'Éducation nationale,
- être inscrit, au moment de la demande, dans un établissement d'enseignement situé en France et dispensant un diplôme à reconnaissance nationale ou être en contrat d'apprentissage ou en études dans un pays européen ayant adhéré au processus de Bologne.

* Niveau 3 : CAP , BEP , MC5

Niveau 4 : BAC , Brevet professionnel, Brevet des métiers d'art, ...)

LES DÉMARCHES EN 7 ÉTAPES



LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE

Le bénéficiaire s'engage à effectuer **une contribution de 35 heures** au service d'une structure du secteur non marchand de l'Oise partenaire du Pass Avenir Citoyen, respectant les principes de laïcité et de neutralité politique :

- **collectivités territoriales et leurs groupements,**
- **autres personnes morales de droit public,**
- **organismes de droit privé à but non lucratif** (association loi 1901, ateliers et chantiers d'insertion, organismes de sécurité sociale, comité d'entreprise, fondation...),
- **personnes morales de droit privé** chargées de la gestion d'un service public (établissements de soins...).

Il lui appartient de prendre contact avec la structure choisie pour en arrêter les modalités (lieu, calendrier, mission) avant le dépôt de sa candidature.

Après accord du Conseil départemental, le bénéficiaire dispose d'un délai d'un an pour effectuer son action citoyenne qui pourra être fractionnée et réalisée de manière exceptionnelle dans plusieurs organismes d'accueil.

CANDIDATER

LA LISTE DES PARTENAIRES

Retrouvez la liste des collectivités ou associations partenaires, les modalités pratiques et les conditions de versement de l'aide financière.

Le jeune peut aussi proposer une structure de son choix.


CONTACT



Conseil départemental de l'Oise

 [03 44 10 70 37](tel:0344107037)

 [Envoyer un courriel](#)

 1 rue Cambry - CS 80941
60024 Beauvais Cedex

DÉCOUVREZ LES AUTRES PASS CITOYEN

C'EST LE MOMENT DE T'INSCRIRE !

POUR LES JEUNES
DE 18 À 19 ANS

Pass **A**
Permis
Citoyen



LE PASS PERMIS CITOYEN

C'EST LE MOMENT DE T'INSCRIRE !

POUR LES JEUNES
DE 18 À 25 ANS

Pass 
BAFA
Citoyen



LE PASS BAFA CITOYEN

C'EST LE MOMENT DE T'INSCRIRE !

Pass
Sports
Citoyen



POUR LES JEUNES DE
- DE 18 ANS



LE PASS SPORTS CITOYEN